

cette stabilité si un nombre considérable d'Allemands continuent d'habiter des régions qui, bien que contiguës à l'Etat allemand, n'en font pas partie. Les mouvements de population dans les régions où les frontières ont été ou seront modifiées pourraient offrir une solution. Toutefois, le Gouvernement canadien est d'avis que de vastes mouvements de population, effectués pour des motifs d'ordre politique et sans tenir compte des conditions économiques et sociales, comportent de grands désavantages et peuvent susciter de graves dangers. Il semblerait donc préférable d'établir les frontières de la nouvelle Allemagne en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des considérations ethniques. L'organe approprié des Nations Unies devrait assurer la protection des groupements minoritaires dont l'existence est inévitable. Le principe de l'unité ethnique ne devrait pas, bien entendu, amener l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne, car, du point de vue historique, ce pays est une entité distincte, qui a déjà été reconstitué à titre d'Etat libre.

L'économie allemande

20. A titre de pays dont le bien-être économique dépend dans une large mesure du commerce international, le Canada se préoccupe de la prospérité des régions qui constituent les plus importants marchés du monde. L'Europe en est une, et la production industrielle de l'Allemagne, surtout dans la région de la Ruhr et en Rhénanie, constitue l'un des éléments les plus importants de l'économie européenne.

21. Le Canada a un triple intérêt dans l'avenir économique de l'Allemagne. Il veut, tout d'abord, s'assurer qu'on ne permettra pas aux Allemands d'édifier leur économie jusqu'au point où ils pourraient de nouveau déclencher une guerre d'agression. Puis, le Canada ne veut pas que le malaise et la crise économiques se perpétuent dans la zone allemande, car un tel état de choses aurait des répercussions néfastes sur la stabilité économique et politique du reste de l'Europe. Enfin, le Gouvernement canadien croit sincèrement qu'il faut exploiter les ressources industrielles de l'Allemagne à l'avantage de tous les pays, et plus particulièrement des pays européens qui commercent avec l'Allemagne.

22. Le Gouvernement canadien estime que la création à brève échéance d'une Commission économique de l'Europe constituerait une étape importante dans la réalisation de ces objectifs. On a déjà proposé la formation d'un tel organisme aux Nations Unies, mais en face d'objections qui, à notre avis, n'ont aucune valeur, il n'a pas été donné suite à la proposition. Cette commission constituerait, par exemple, un organisme servant à intégrer

l'effort industriel allemand dans l'économie générale de l'Europe et à approuver les rectifications progressives de l'activité industrielle de ce pays.

23. Une certaine surveillance internationale est nécessaire dans les régions industrielles de l'Allemagne, comme la Ruhr, afin d'empêcher l'industrie allemande de devenir suffisamment forte pour jeter les bases d'une future politique d'agression. La surveillance de ces régions par un commandant de troupes d'occupation, bien qu'elle permette de combattre efficacement la renaissance immédiate de la puissance militaire allemande, devra prendre fin tôt ou tard. Il est impossible, d'autre part, de confier aux Allemands, du moins avant plusieurs années, l'organisation économique d'industries susceptibles de produire un tel matériel de guerre. Le Gouvernement canadien estime, pour ces motifs, qu'on devrait confier l'administration des industries allemandes situées dans certaines régions, comme la Ruhr, à un organisme international, composé de représentants de tous les pays alliés particulièrement intéressés à commercer avec l'Allemagne. Dans la Ruhr, par exemple, ces pays pourraient utilement se former en consortium à cette fin.

24. Le contrôle des industries allemandes de la Ruhr et d'ailleurs ne peut en soi supprimer le danger périodique que présenterait la collaboration de l'industrie allemande et du gouvernement central de l'Allemagne en vu de politiques d'expansion illégitime. Afin d'étouffer une telle alliance à sa source, il importe de dissiper la tendance à la centralisation et au monopole de l'industrie et de la finance allemandes. On a déjà pris des mesures préliminaires en vue d'atteindre cette fin en démettant de leur poste les propriétaires des grandes entreprises industrielles d'avant-guerre. D'autres mesures s'imposent. Il importe également de nouer des liens économiques entre les diverses industries de l'Allemagne et les économies des alliés d'Europe, afin de faire ressortir l'interdépendance de toutes les parties de l'Europe.

25. Il serait impossible d'abandonner le contrôle allié des industries dans certaines régions de l'Allemagne, comme celle de la Ruhr, avant que l'Allemagne, après une certaine période, se fût de nouveau rendu compte de sa responsabilité à l'égard de la prospérité de l'ensemble de l'Europe. Dans l'intervalle, il ne faudrait pas laisser d'autres pays exploiter les industries allemandes à des fins préjudiciables à l'économie de l'Europe et à celle du monde.

26. Dans la réorganisation de l'économie allemande, le Canada désire que le commerce extérieur de l'Allemagne se fasse d'après des